

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. BORDAT - M. DUGOURD - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Avenue du Drapeau - Alignement - Acquisition d'emprises foncières - Création de servitudes de surplomb du domaine public

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le programme immobilier « Le Citadin » situé à l'angle de l'avenue du Drapeau et de la rue Auguste Frémiet est aujourd'hui achevé.

Il est proposé de procéder à l'acquisition des emprises aménagées pour l'élargissement de ces deux voies, d'une superficie totale de 1 609 m², moyennant la somme symbolique d'un euro.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser la création de servitudes de surplomb du domaine public, compte tenu de l'implantation des balcons de cet ensemble immobilier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la société « DIMA » - 26, rue du faubourg Saint-Nicolas - 21121 Fontaine-lès-Dijon, les parcelles de terrain cadastrées section BM n°670 de 73 m², n°674 de 162 m², n°677 de 130 m², n°681 de 618 m², n°683 de 95 m², n°685 de 530 m², n°687 de 1 m², d'une superficie totale de 1 609 m², moyennant la somme symbolique d'un euro ;

2- autoriser la constitution des servitudes de surplomb du domaine public liées à l'implantation des balcons ;

3- dire qu'il sera procédé à cette acquisition et à la constitution de ces servitudes par acte notarié ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ